

COMITE SYNDICAL**DU 26 OCTOBRE 2016**

Le 26 octobre 2016 à 17 heures 30, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 20 octobre 2016 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'Hôtel du Département de l'Isère.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	27
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	20
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6667 voix présents ou représentés :	7 489,69 voix

PRESENTS**Titulaires**

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Christine GARNIER, Jérôme DUTRONCY, Michelle VEYRET, Michel OCTRU, (Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Paul BRET, Jérôme BARBIERI, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIÉ, (Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère), Martial SIMONDANT, Eric SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté), Francis GIMBERT, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléants :

M. Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

M. Laurent THOVISTE (Grenoble-Alpes Métropole),
Mme Nicole BOULEBSOL (Grenoble-Alpes Métropole),
M. Renzo SULLI (Grenoble-Alpes Métropole),
M. Luc REMOND (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
Mme Laura BONNEFOY (Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors),
M. Yannick NEUDER (Bièvre Isère Communauté),
Mme Laurence THERY (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Marie-Claire BOZONNET, Serge CARCIAN (DDT 38), Nicolas MILESI, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), Benoît PARENT, Murielle PEZET-KUHN, (AURG), Philippe AUGER, Karine PONCET-MOISE, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, Mara CALABRO, (Etablissement Public du SCoT), Cécile BENECH, (SCoT-C.Eau).

PERSONNES EXCUSÉES

Mme et MM. Laurent THOVISTE, Nicole BOULEBSOL, Renzo SULLI, (Grenoble-Alpes Métropole), M. Luc REMOND (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Mme Laura BONNEFOY (Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors), Yannick NEUDER (Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté), Pierre BEGUERY, Laurence THERY, (Communauté de Communes du Grésivaudan).

Objet : Modification de la délibération n° 16-II-IV du 11 février 2016 relative aux modalités de remboursement des frais des intervenants participants aux séminaires organisés par la Communauté de l'eau au titre de l'exercice 2016

COMITE SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2016

DELIBERATION N° 16-X-IV

Objet : Modification de la délibération n° 16-II-IV du 11 février 2016 relative aux modalités de remboursement des frais des intervenants participants aux séminaires organisés par la Communauté de l'eau au titre de l'exercice 2016

Le Président expose :

Dans le cadre de ces chantiers de l'année 2016, la Communauté de l'eau a organisé une conférence le 19 octobre 2016 intitulée :

« Entre projets de développement et prise en compte des risques, la réponse des territoires à la mise en œuvre des outils de la Directive inondation (TRI, PGRI, SLGRI).

Une délibération en date du 16 février 2016 vous a été présentée concernant les modalités de remboursement des frais des intervenants extérieurs présents à cette conférence et participants à titre gratuit à cette manifestation.

Il convient de compléter la prise en charge des frais d'un intervenant extérieur, dans la mesure où les frais ne sont pas pris en charge par leurs collectivités ou établissements.

Il convient de prendre en charge à titre exceptionnel une modification du principe de prise en charge du transport SNCF de Monsieur Alexandre BRUN pour le trajet Valence-Montpellier en prenant en compte une tarification de 1^{ère} classe en lieu et place d'une tarification telle que adoptée dans la délibération n° 16-II-IV du 11 février 2016 qui prend comme principe le remboursement de trajet en train sur la base d'une 2^{ème} classe

Cela étant exposé, le Comité syndical :

- adopte le principe de prise en charge des frais de déplacement en train en 1^{ère} classe de Monsieur Alexandre BRUN, intervenant, pour le trajet Valence-Montpellier sur présentation des billets
- mandate le Président pour signer les documents nécessaires aux remboursements

Vote :

Pour : 7 4 8 9 , 6 9

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Grenoble, 26 octobre 2016

Le Président

Yannik OLIVIER